

2022
2027



MES TRAVAUX ?

0 souci !



RÉNOVEZ VOTRE
LOGEMENT AVEC

Défi
TRAVAUX
Communauté de Communes
**Lodévois
& Larzac**



**UN ACCOMPAGNEMENT
GRATUIT ET PERSONNALISÉ**
pour concrétiser votre projet
et bénéficier d'aides financières

**QUI PEUT EN
BÉNÉFICIER ?**

Aides
sous conditions
de ressources

**POUR QUELS
TRAVAUX ?**

Bénéficiez
de conseils
d'architectes
spécialisés



La Communauté de communes Lodévois et Larzac et la ville de Lodève lancent l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain « Défi Travaux » en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le département de l'Hérault pour aider les propriétaires à rénover leur logement. Cette opération a également pour vocation de préserver et de valoriser le patrimoine du centre ancien.

Conditions

- > Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans.
- > Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier.
- > Demander les autorisations d'urbanisme nécessaires avant tout démarrage de travaux.
- > Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment (la qualification « RGE » est requise pour les travaux de rénovation énergétique).

» Les propriétaires occupants leur résidence principale*

Vous êtes déjà propriétaire ou souhaitez vous installer à Lodève ?
Des aides sont mobilisables selon vos ressources.

» Les propriétaires de logements locatifs*

Vous proposez des logements à la location ou bien vous souhaitez investir à Lodève ?
Bénéficiez d'aides pour vos travaux de rénovation et d'avantages fiscaux avec des réductions d'impôts sur le revenu à la clé !

» Les copropriétés

Des aides spécifiques pour vos travaux sur les parties communes sont mobilisables. Si votre copropriété n'a pas de syndic, vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit à la structuration et l'organisation juridique de la copropriété.

** Vous vous engagez à occuper ou louer le logement pendant au moins 6 ans après le versement des aides.*



Économie d'énergie

Isolation des murs, plafonds ou planchers bas, chauffage, fenêtres, ventilation, production d'eau chaude, etc.



Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Douche et WC adaptés, monte-escaliers, barre de maintien, etc.



Réhabilitation complète des logements dégradés

Gros œuvre, toiture, façade, électricité, plomberie, etc.



Parties communes des immeubles en copropriété

Toiture, cage d'escalier, façade, plancher, etc.



Façades

Rénover et mettre en valeur les façades

Façade abîmée, usée par le temps ?

Des aides supplémentaires grâce au partenariat avec la région Occitanie et la ville de Lodève sur le centre ancien de Lodève.

QUEL SECTEUR CONCERNÉ ?

Le périmètre OPAH RU de la ville de Lodève



**SUR LE RESTE DU TERRITOIRE
LODÉVOIS ET LARZAC**

c'est le PIG (programme d'intérêt général) qui s'applique.

www.herault-renov.fr

04 67 10 73 38 / herault-renov@soliha-herault.fr



Contact unique **URBANIS**

Bureau d'études missionné par la Communauté de communes afin de vous accompagner dans votre projet.

PERMANENCES

Le jeudi de 10h à 13h

Maison du projet, 45 Grand Rue à Lodève.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi de 10h à 13h

04 67 90 90 67

defi.travaux@urbanis.fr

www.defitravaux-lodevoisetlarzac.fr

Dispositif financé par la Communauté de communes Lodévois et Larzac, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil département de l'Hérault et la région Occitanie.